

> Pharmaciens propriétaires

Ordonnance médicale rédigée par une infirmière praticienne spécialisée

Depuis le 29 juin 2022, les infirmières praticiennes spécialisées peuvent rédiger des ordonnances médicales pour les programmes suivants :

- Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphoedème;
- Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées;
- Programme des prothèses mammaires externes.

Pour plus d'information sur les programmes, consultez notre page Web [Programmes d'aide](#).

Aucun changement n'est apporté à vos instructions de facturation.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au

www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos

Téléphone

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)